Votre stratégie patrimoniale sur-mesure

Document d'entrée en relation

1. Activités réglementées

ICÉO est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 21004954 (consultable sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées

- De conseiller en investissement financier (CIF),
- De courtier en assurances (COA),
- D'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (IOBSP),
- Liées à la détention de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce (carte T).

1.1 Conseiller en investissements financiers (« CIF »)

ICÉO est enregistrée en qualité de conseiller en investissements financiers (CIF) auprès de l'Orias et adhère à la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association professionnelle agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'activité est placée sous le contrôle de l'AMF (17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02).

ICÉO fournit des conseils en investissements de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du règlement général de l'AMF, reposant sur une analyse large de différents types d'instruments financiers. L'analyse vise les instruments financiers émis ou proposés par des entités avec lesquelles une convention de distribution a été contractée. La rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

ICÉO n'entretient aucune relation significative de nature capitalistique avec les établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du Code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif).

1.2 Courtier en assurance (« COA »)

ICÉO est enregistrée en qualité de courtier en assurance auprès de l'Orias et adhère à la CNCGP, association professionnelle agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

L'activité est placée sous le contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest, 75436 Paris cedex 09 www.acpr.banque-france.fr/accueil.html).

ICÉO est positionnée dans la catégorie « b » et n'est donc pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
ICÉO propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client et ne fournit pas de service de recommandation personnalisée (conseil de niveau 1).

Dans le cadre de son activité de courtier en assurances, ICÉO est rémunérée en honoraires ou par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par ses fournisseurs.

ICÉO n'entretient aucun lien capitalistique avec une entreprise d'assurance (absence de détention par d'une participation directe ou indirecte supérieure à 10% des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou inversement).

ICÉO peut travailler et travaille avec les entreprises d'assurance suivantes (liste non exhaustive) :

Abeille assurances	Nortia Group DLPK
CARDIF (groupe BNP Paribas)	Oddo BHF
Alptis	Spirica (groupe Crédit Agricole)
Apicil intencial	SwissLife
AXA Thema	Vie Plus+ (groupe Crédit Mutuel Arkéa)
Eres	

1.3 Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiement (« IOBSP »)

ICÉO est inscrite auprès de l'Orias en tant que courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP).
Cette activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest - 75436 Paris cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr/accueil.html).
ICÉO n'entretient aucun lien financier avec un établissement de crédit, de financement et/ou de paiement (absence de détention par d'une participation directe ou indirecte supérieure à 10% des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement et/ou de paiement et inversement).

1.4 Transaction sur immeubles et fonds de commerce (carte T)

ICÉO est titulaire de la carte professionnelle n° CPI 56052021000000007 délivrée par la CCI du Morbihan, et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

L'autorité de tutelle est la Direction générale de la concurrence, de consommation, et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.
ICÉO dispose d'une garantie financière de 110.000 € par année d'assurance.

1.5 Services à la personne

Notre cabinet est membre d'une coopérative de Services à la Personne, la MDSAP déclarée par l'Etat sous le numéro SAP 488 755 646 et vous permet à ce titre de bénéficier de 50% de crédit d'impôt sur tous les montants facturés selon l'article 199 sexdecies du Code Général des impôts.

Les prestations ouvrant droit au crédit d'impôt sont celles mentionnées ci-dessous (activités visées à l'article D.7231-1 du code du travail) effectuées à domicile.

- Assistance en matière déclarative fiscale (IR et IFI) (accompagner le particulier pour compléter sa déclaration de revenus et/ou d'IFI (exemple : fusionner les données regroupées sur la déclaration) ;
- Prestation administrative relative à la gestion du patrimoine hors optimisation fiscale et sans conseil.

2. Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

ICÉO a mis en place un processus de sélection des produits, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont

- Les questions environnementales, sociales et de personnel,
- Le respect des droits de l'homme,
- La lutte contre la corruption et les actes de corruption.

3. Information sur les modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer principalement par courrier postal. Afin d'utiliser un autre moyen de télécommunication, notamment les mails, nous vous invitons à compléter la partie suivante avec d'obtenir un accord préalable de votre part, conformément au RGPD.

Le client accepte de communiquer avec ICÉO sur un support durable autre que le papier
☐Oui ☐non
Adresse électronique à privilégier :

Le client accepte de recevoir des sollicitations commerciales par mail ?
☐Oui ☐non
Adresse électronique à privilégier :

4. Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.
Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **Bertrand CALLOCH** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données

personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Les données collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos fournisseurs dont notamment nos partenaires informatiques, financiers, de produits d'assurance ou bancaire, mais également à la CNCGP et aux Autorités de tutelle en cas de contrôle.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@iceo-patrimoine.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).

5. Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de CNCGP, d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de MMA IARD (160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - numéro de police 112786342).

6. Litiges

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller qui disposera
- De dix jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la réclamation (cachet de la poste faisant foi pour un courrier postal ou date de réception du mail) pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
- De deux mois à compter de la date d'envoi de la réclamation (cachet de la poste faisant foi pour un courrier postal ou date de réception du mail,) pour répondre.

Pour toute réclamation, ICÉO (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté

- Par courrier : 46 RUE DE SAINTE-ANNE, 56000 VANNES
- Par téléphone : 02 97 54 40 83
- Par mail : contact@iceo-patrimoine.fr

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an.

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, M. Rémi BOUCHEZ, 17 place de la Bourse - 75082Paris Cedex 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ouhttps://www.cmap.fr/consommateurs/.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

J'atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à VANNES, le ……..,

Signature du Client

Mentions légales :

ICEO, 46 rue de Sainte Anne, 56000 VANNES - Téléphone : 06 73 55 83 65 - Adresse électronique : contact@iceo-patrimoine.fr.
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000€, enregistrée sous le n° SIREN 898910740 auprès du tribunal de commerce de VANNES. Code NAF : 7022Z. TVA intracommunautaire : FR21898910740
Immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (Orias) en qualité de Conseiller en investissements financiers, Courtier d'assurance/réassurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) sous le numéro 21004954 (consultable sur www.orias.fr). Adhérent de l'association CNCGP (4 Rue de Longchamp - 75016 Paris), association professionnelle agréée par l'AMF et par l'ACPR. Détenteur de la Carte Professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce CPI5605202100000007 délivrée par la CCI du Morbihan. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de MMA IARD (160 rue Champion 72030 Le Mans cedex 9 - n° de police d'assurance 112786342 - n° d'adhérent 232564)